

Le 8 décembre 2019

OBSERVATION  
No 9 - 6

Monsieur,

Je viens d'apprendre que la carrière Serre a déposé une demande de remise en exploitation de l'extraction de pierres. Je n'habite pas sur place et n'ai donc pu prendre connaissance de l'avis d'enquête qui n'a pas été affiché ainsi que me l'a indiqué la mairie. Comment puis je en prendre connaissance, ne pouvant le consulter sur le site de la mairie ?

Je suis propriétaire de la parcelle DD51 limitrophe de la carrière.

J'attire votre attention sur les nuisances, particulièrement sonores, qu'occasionne cette activité.

Je vous prie de prendre en compte ma demande de non renouvellement de cette exploitation au vu des nuisances pour moi même et pour le voisinage.

Meilleures salutations.

I. Mroz

Puis je vous joindre par téléphone , en mairie ou autrement ?

Irène Mroz

Irène Mroz

Irène Mroz